

Nombre de conseillers :	
En exercice	19
Présents	16
Votants	14

N° D049_ Tarifs des droits de place

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre,
Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 19 septembre 2024.

A été nommé secrétaire de séance : COLIN Benoît

Présents (16) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, CHEVALLAY Patrice (*arrivé à 19h36*), COLIN Benoît, DUCRET Marie-Claire, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, GRIVEL Mélanie, LAURANT Thierry, MARTIGNIERE Franck, PAUTHIER Marie-Françoise, PODEVIN Christian (*arrivé à 19h28*), REBUT Sandra, TRINCAT Christophe, VIOLLAZ Emilie (*arrivée à 20h10*), WAGNER Jean-Pierre, WIART Florine.

Absent (2) : VEZIN Pascale, PINGET Denis

Excusés (1) : BURNET Stéphanie pouvoir à Florine WIART

Votants (17)

Monsieur le Maire la parole à la 1^{ère} adjointe en charge des animations, qui rappelle que la commune organise chaque année la fête de la Rissole.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur les tarifs destinés aux exposants

Vu les articles L.2121-29, L.2121-23, R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement

Considérant la nécessiter de fixer un tarif des emplacements pour une meilleur organisation de cette manifestation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE le tarif de la fête de la Rissole 2024 :

le mètre linéaire à 4€, en emplacement extérieur

le forfait électricité à 10 €

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



Le Maire
Bruno GILLET



Envoyé en préfecture le 10/10/2024

Reçu en préfecture le 10/10/2024

Publié le



ID : 074-217402494-20240926-D049_2024-DE